

COURTIER
BA ASSURANCES
43 BOULEVARD DE STRASBOURG
94130 NOGENT SUR MARNE
 **01 48 83 83 31**
 contact@ba-assurances.com



Assurance et Banque

N°ORIAS **11 063 750 (BA ASSURANCES)**
Site ORIAS www.orias.fr

SARL ARTECH HABITAT
8 RUE MAURICE
91160 LONGJUMEAU

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **26/10/2016**

Vos références

Contrat
7319714004
Client
589874520

Date du courrier
20 décembre 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
ARTECH HABITAT

Est titulaire du contrat d'assurance n° **7319714004** ayant pris effet le **26/10/2016**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

COURTIER EN TRAVAUX : MISE EN RELATION ENTRE LES PARTICULIERS OU ENTREPRISES SOUHAITANT REALISER DES TRAVAUX ET LES PROFESSIONNELS DU BATIMENT APTES A LES EFFECTUER.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **26/10/2022** au **26/10/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références

Contrat

7319714004

Client

589874520

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières) Dont : Dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle	200 000 € par année d'assurance 200 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre
Dommages résultant d'une atteinte logique (Tous dommages confondus) dont Frais de reconstitution de documents et médias confiés	100 000 € par année d'assurance 30 000 € par année d'assurance
Frais de remplacement de collaborateur (selon extension aux conditions particulières) Dont : Frais liés au surcoût salarial	50 000 € pour l'ensemble des arrêts de travail et par année d'assurance 25 000 € par collaborateur et par année d'assurance

C.G. : Conditions Générales du contrat.